

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : SASN1001893V

Emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé dont la situation est jugée particulièrement difficile et dont les personnels de direction nommés dans lesdits établissements peuvent percevoir la prime spécifique de sujétion (art. 5 du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié relatif au régime indemnitaire des personnels de direction), proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- Centre hospitalier spécialisé de Navarre à Evreux (Eure), un emploi chargé(e) des ressources humaines ;
- Centres hospitaliers d'Alençon-Mamers et de l'Aigle (Orne), un emploi chargé(e) de la direction déléguée du centre hospitalier de l'Aigle ;
- Centre hospitalier de Cayenne (Guyane), un emploi chargé(e) des services t et logistiques.

Autres emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé, proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse (Ain), un emploi chargé(e) des services financiers ;
- Centre hospitalier public d'Hauteville (Ain), un emploi chargé(e) de la logistique économique et technique ;
- Centre hospitalier de Charleville-Mézières et hôpital de Fumay (Ardennes), un emploi chargé(e) du pôle logistique, technique et du système d'information ;
- Centre hospitalier spécialisé de Caen (Calvados), un emploi chargé(e) de l'activité et des finances ;
- Centre hospitalier Lavalette à Saint-Vaury (Creuse), un emploi chargé(e) des ressources humaines, de la qualité et de la gestion des risques ;
- Centre hospitalier régional de Brest (Finistère), un emploi chef du pôle établissements, proximité et logistique ;

Centre hospitalier régional de Bordeaux (Gironde), deux emplois :

1. Directeur(rice) adjoint(e) au directeur des affaires financières du CHU de Bordeaux ;
2. Chargé(e) des ressources humaines du groupe hospitalier Pellegrin.

Centre hospitalier régional de Grenoble (Isère), un emploi chargé(e) des ressources humaines ;

Centre hospitalier de La Mure (Isère), un emploi directeur(rice) délégué(e) ;

Centre hospitalier régional de Reims (Marne), deux emplois :

1. Directeur(rice) de cabinet et de la communication ;
2. Chargé(e) des ressources humaines et des relations sociales.

Centre hospitalier Bretagne-Atlantique à Vannes (Morbihan), deux emplois :

1. Chargé(e) de la clientèle et de pôles d'activité ;
2. Chargé(e) des ressources humaines ;

Syndicat interhospitalier Unisanté, hôpitaux de Boulay, Forbach et Saint-Avold à Forbach (Moselle), un emploi chargé(e) des services économiques ;

Centre hospitalier régional de Metz-Thionville et centre hospitalier de Briey (Moselle), un emploi chargé(e) des finances ;

Centre hospitalier Sainte-Catherine à Saverne (Bas-Rhin), un emploi chargé(e) des finances, du système d'information et de la clientèle ;

Centre hospitalier Le Vinatier à Bron (Rhône), un emploi chargé(e) des services économiques ;

Etablissement public de santé mentale de la Vallée de l'Arve à La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie), un emploi chargé(e) des ressources humaines et du système d'information ;

Centre hospitalier régional de Poitiers (Vienne), trois emplois :

1. Directeur(rice) adjoint(e) à la direction du personnel, chargé(e) de la formation, de l'enseignement et de la recherche ;
2. Chargé(e) de la filière cancérologie ;
3. Directeur(rice) adjoint(e) référent(e) de pôle et directeur(rice) de la recherche et de l'innovation (poste partagé).

Centre hospitalier régional de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), un emploi chargé(e) des services techniques et de la sécurité ;

Centre hospitalier régional de Fort-de-France (Martinique), un emploi chargé(e) des finances, du contrôle de gestion, du système d'information et du pilotage médico-économique ;

Peuvent faire acte de candidature :

- les personnels de direction titulaires hors classe et classe normale ;
- les personnels inscrits sur la liste d'aptitude à la hors classe et à la classe normale prévue aux articles 10 et 11 du décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, précité ;
- les fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration, les administrateurs des postes et télécommunications, les magistrats de l'ordre judiciaire et les administrateurs territoriaux. Ces derniers fonctionnaires qui ne sont pas inscrits sur la liste d'aptitude à la hors classe et à la classe normale (cf. alinéa précédent) devront produire à l'appui de leur candidature un dossier comportant :
 - un *curriculum vitae* accompagné d'une photo,
 - une lettre de motivation pour accéder aux fonctions de directeur d'hôpital,
 - une copie de la dernière décision indiciaire,
 - la grille indiciaire du corps d'origine faisant apparaître le grade d'avancement,
 - les fiches de notation et les appréciations des trois dernières années,
 - l'avis motivé de l'autorité investie du pouvoir de nomination sur leur aptitude à occuper un emploi de directeur d'hôpital.

Les candidatures, regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et établies en double exemplaire, doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), un exemplaire par la voie hiérarchique et, l'autre, directement au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, département de gestion des personnels de direction, Le Ponant B, 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Les candidats aux emplois de directeurs adjoints doivent également adresser leur candidature accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leur dernière fiche d'évaluation aux chefs des établissements où ils sont candidats.